

Nom :

Déclaration 2011

Si vous êtes rentie(è)r(e), les documents et informations ci-dessous doivent être fournis :

1. AVS ou sécurité sociale étrangère :

- attestations des rentes AVS, AI, de sécurité sociale suisse et/ou étrangère

2. 2^{ème} pilier :

- Percevez-vous des pensions payées par un Etat étranger (ou l'une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales) au titre de services rendus à cet Etat (ou à cette subdivision ou collectivité) ?
- attestations de la caisse de pension suisse et/ou étrangère
- date de la première rente (si antérieure au 1^{er} janvier 2002) (pour chaque rente perçue, si vous bénéficiez de rentes de plusieurs caisses de pension)

3. 3^{ème} pilier :

- attestations de rentes de la prévoyance liée individuelle liée suisse et/ou étrangère
- attestations des rentes de la prévoyance individuelle libre (assurances vie, rentes viagères) suisse et/ou étrangère